

EMMANUEL MACRON MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris le 31 octobre 2014 N° 150

Emmanuel MACRON réunit le Premier Comité de suivi du contrat d'entreprise 2013-2017 entre l'Etat et la Poste

Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique a présidé ce jour le premier comité de suivi du contrat d'entreprise entre l'Etat et La Poste relatif aux missions de service public confiées au groupe La Poste, en présence de Philippe WAHL, Président directeur général du Groupe La Poste, du député Jean LAUNAY Président de la Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Communications Electroniques, de représentants des organisations syndicales, des associations de consommateurs, des administrations concernées et de l'ARCEP, le régulateur du secteur postal. L'objectif de ce comité était d'échanger sur les attentes de chacun, dans un esprit de dialogue constructif.

Signé le 1^{er} juillet 2013 entre La Poste et l'État pour la période 2013-2017, le contrat d'entreprise définit les conditions et le cadre d'exercice des quatre missions de service public de La Poste que sont le service universel postal, le transport et la distribution de la presse, l'accessibilité bancaire et la contribution à l'aménagement du territoire.

Un attachement réaffirmé aux missions de service public confiées à La Poste

Le ministre a souligné l'importance de la relation de proximité que les 266 000 postiers entretiennent avec nos concitoyens et a rappelé son attachement au service public rendu par La Poste. « La Poste est une entreprise, mais pas une entreprise comme les autres parce que chaque client est aussi un usager de service public » a déclaré le ministre.

Les quatre missions de service public constituent un facteur de cohésion sociale et territoriale essentiel : la distribution 6 jours sur 7 en tout point du territoire du courrier et du colis, l'acheminement et la distribution chaque jour de 6 millions de journaux vers 26 millions de foyers et d'entreprises, la présence postale territoriale avec 96,7% de la population à moins de 5 km d'un point de contact et l'accueil de tous et la recherche de la solution bancaire la plus appropriée aux besoins de chacun avec notamment la possibilité pour toute personne qui en fait la demande d'ouvrir gratuitement un Livret A .





Un niveau élevé de qualité de service, conforme aux objectifs du contrat d'entreprise

Ce premier comité de suivi a permis de constater le haut niveau de qualité de service assuré par La Poste pour l'exécution de ses missions de service public et le niveau élevé de satisfaction des clients des bureaux de Poste et des points de contacts en partenariat (agences postales communales et intercommunales, relais poste).

Des défis à relever pour La Poste

« C'est parce que je suis attaché à ces missions de service public que je soutiens les efforts de La Poste pour rétablir une trajectoire financière soutenable » a déclaré M. MACRON après avoir rappelé l'enjeu que constitue pour La Poste la diminution des volumes de courrier, en particulier en raison de l'essor des communications numériques. Et d'ajouter « La Poste est face à un défi inédit dans son histoire, la transformation des usages. C'est notre défi. Mais elle a un atout unique : nos 266 000 postiers et son réseau. »

Des rendez-vous importants en 2015

Le comité a enfin souligné l'importance des échéances prévues en 2015 : clause de rendez-vous sur l'évolution du service universel postal, prolongation au-delà du 1^{er} janvier 2015 de la mission d'accessibilité bancaire et évolution de la mission de transport et de distribution de la presse au-delà du 31 décembre 2015.

Contact presse:

Cabinet d'Emmanuel MACRON: 01 53 18 45 13

